



Les euro-députés disposent d'un bar où il n'est pas interdit de fumer dans l'enceinte du Parlement européen à Strasbourg

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 juin 2010

Bonjour.

Outre différents restaurants hauts de gamme qui disposent de salles fumeurs et dont tout le monde semble s'accommoder, les euro-députés disposent d'un bar où il n'est pas interdit de fumer dans l'enceinte du Parlement européen à Strasbourg. Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre réponse.

Réponse :

Si vous disposez de quelques [attestations légales](#), DNF peut tenter d'obtenir le respect de la loi française sur le territoire français.

La procédure sera certainement longue comme cela a été le cas au Sénat où il nous a fallu entamer cinq procédures pour en voir une aboutir au bout de cinq ans.